

Hier au Pays des Herbiers

Lettre mensuelle d'information

n° 185, novembre 2021

Jérôme Arceau

Les réfractaires du Pays des Herbiers, de 1831 à 1833 (2^{ème} partie)

Depuis l'été 1831, des bandes armées de jeunes gens réfractaires à la conscription militaire s'opposent aux forces gouvernementales du roi Louis-Philippe en Vendée.

Le 3 juin 1832, suite aux troubles générés par ces révoltes et par les rumeurs d'une tentative de restauration du pouvoir légitimiste par la duchesse de Berry, le gouvernement décrète l'état de siège pour les départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

Les troubles entre les étés 1832 et 1833, dans le canton des Herbiers

Dans ses rapports, Jacques-Christian Paulze d'Ivoy, préfet de la Vendée de 1833 à 1841, énumère les exactions commises dans le département, avant et après sa prise de fonction, notamment dans le canton des Herbiers.¹ Il liste, entre autres :



Fusil saisi en 1832 en Vendée, source : drouot.com

« - Le 16 juin 1832, le grenadier Grosjean, en cantonnement aux Herbiers, est emmené à Ardelay par le nommé Merlet de cette commune ; comme il sortait ivre d'un cabaret, on lui tire à bout portant un coup de fusil qui l'atteint au bras et au côté. Le réfractaire Coutand, auteur du crime, a depuis été condamné à mort par contumace.

- Le 6 juillet 1832, une trentaine de Chouans [...] entourent le château du Puy-du-Fou, demeure de M. Le Lièvre, maire des Epesses, huit ou dix pénètrent chez lui, le saisissent, le font mettre à genoux pour le fusiller, en lui reprochant son dévouement au nouveau gouvernement. Ils ne se décident à lui faire grâce qu'en lui volant ses armes et une carrossière, le forçant à nourrir toute la bande et à livrer son meilleur vin pour les véritables chefs [...] qui étaient restés cachés dans un champ voisin.

- Le 16 juillet 1832, arrestation au milieu du jour, dans la commune des Herbiers et près de la forêt du Parc [Soubise], de la malle-poste de Saumur à Bourbon-Vendée [La Roche-sur-Yon]. Les voyageurs sont forcés de descendre, on s'empare de la correspondance, on fouille les malles, on vole tout l'argent qui s'y trouve. M. Guyet, des Herbiers, l'un d'eux, électeur connu par ses opinions constitutionnelles, est non seulement volé, il est frappé rudement et jeté dans un fossé. [...]

- Le 3 septembre 1832, une vingtaine de chouans viennent à Ardelay, tirent un grand nombre de coups de fusils sur le drapeau national placé au haut du clocher, ils vont chez le Sr Briant, fils de celui dont ils avaient causé la mort en 1831, veulent le forcer à crier "vive Henry V !" et sur son refus le menacent de le fusiller ; ils se firent donner à boire et à manger à discrétion. [...]

- Le 19 novembre 1832, le Sr Charpentier, garde national des Herbiers, est rencontré dans la commune d'Ardelay par plusieurs chouans armés, qui le renversent par terre, le frappent à coups de crosse de fusil et le laissent sans connaissance, croyant le laisser sans vie. [...]

- Le 21 novembre 1832, M. Bléret, maréchal des logis de gendarmerie et deux autres gendarmes venaient d'arrêter au Bois-Joly, commune d'Ardelay, le nommé Monois, réfractaire, lorsqu'en ramenant leur prisonnier ils sont assaillis par les



Attaque d'une malle-poste, par Eugène Lelievre, peintre aux armées, 20^{ème} siècle

¹ [Minutes du rapport du préfet de la Vendée Paulze d'Ivoy au ministre de l'Intérieur sur la situation politique en Vendée depuis 1830, juillet 1833, transcrites par les Archives départementales de la Vendée et la Société d'émulation de la Vendée en 1958, source : Arch. dép. Vendée, cote 21 J 3](#)

chouans qui font feu sur eux. Le maréchal des logis a le bras percé d'une balle, il engage les gendarmes qui l'accompagnaient à battre en retraite, et lui ne pouvant les suivre tombe dans un fossé où il reste immobile ; les chouans le croyant mort poursuivent les deux autres qui de toutes parts entendaient crier autour d'eux : "rembarre !" terme par lequel les paysans s'excitaient à leur barrer le chemin. Ils parvinrent à grand peine à regagner les Herbiers, après avoir été forcés d'abandonner le prisonnier.

- Le 25 avril 1833, dans la commune de St-Mars-la-Réorthe, au village de la Bessonnière, le laboureur Mandet, assailli par les chouans dans son domicile, est frappé impitoyablement par eux à coup de crosse ; on lui larde les flancs de coups de baïonnette, enfin on le fait mettre à genoux pour le fusiller. Bousseau, ancien meunier, son voisin, âgé de 50 ans et chouan depuis 1830 l'aurait tué, si le réfractaire Bourrasseau, moins cruel ce jour-là, ne s'y fut opposé. [...]

- Le 18 juin 1833, Maillardeau, de la commune de St-Paul-en-Pareds, est trouvé presque sans vie, baignant dans son sang dans un chemin creux sur la commune d'Ardelay. Il avait la tête broyée à coups de crosse et est mort le lendemain. [...] Cet homme qui avait fait les anciennes guerres de la Vendée, avait changé d'opinion depuis la Révolution de Juillet, il était membre du conseil municipal de sa commune, en cette qualité avait prêté serment de fidélité à Louis-Philippe. On disait aussi que les chouans lui en voulaient pour de prétendus renseignements fournis par lui sur leur compte. Dans la soirée de son assassinat, tout auprès du lieu où on le retrouva mourant, on avait aperçu les réfractaires Coutand, Robin, Macé et Papet, celui-ci arrêté depuis est entre les mains de la justice. »

D'autres exactions commises, cette fois-ci, par des partisans du gouvernement, sont rapportés par Henri Bourgeois, non sans un certain parti pris, dans *La Vendée historique* en 1910 ². Il y précise que trois notables des Herbiers « provoquaient et multipliaient chaque jour les chasses aux réfractaires. À l'occasion ils n'hésitaient point à présider eux-mêmes à de sanglantes exécutions. C'est ainsi qu'un jour, sur leur dénonciation et par leur ordre, deux malheureux jeunes gens, bien que non armés, furent arrêtés et fusillés, séance tenante, sur le territoire d'Ardelay : le premier, nommé Michel (de Saint-Paul-en-Pareds), dans un champ de l'Etang ; le second, nommé Chagnoleau (de Saint-Prouant), au village de la Porcherie. Les corps furent transportés aux Herbiers sur de la paille, dans une charrette à bœufs. À quelques jours de là, [l'un des notables, notaire] étant allé faire un testament à la Porcherie, tomba mort subitement, et la même charrette qui avait servi à transporter les corps des deux victimes servit à le transporter lui-même sur la paille aux Herbiers. Dans cette lugubre coïncidence les habitants du pays virent le doigt de Dieu. »

L'affaire Bléret : la commune d'Ardelay condamnée

Suite aux faits du 21 novembre 1832, Louis-René Monois, 28 ans, (le réfractaire arrêté par les gendarmes puis libéré par ses compagnons d'armes) est traduit en justice. Il comparait le 9 mai 1840 devant la Cour d'Assises de la Vendée, pour "l'affaire Bléret", du nom du gendarme blessé lors de l'attaque des chouans à Ardelay, et pour "l'affaire Fontenil", du nom d'un garde champêtre de la commune de Vendrennes, également grièvement blessé par arme à feu à son domicile où s'étaient introduits des réfractaires. ³

Suite aux témoignages du lieutenant Chotard de la gendarmerie des Herbiers, du maréchal des logis Bléret et du garde champêtre Fontenil, le jury acquitte Monois sur l'affaire d'Ardelay, faute de preuves, mais le condamne dans l'affaire de Vendrennes à quinze ans de travaux forcés.

François Bléret, amputé du bras droit suite à sa blessure, a néanmoins obtenu compensation de son préjudice. Le 12 février 1835, l'affaire avait déjà été jugée au civil par la Cour royale de Poitiers qui avait condamné la commune d'Ardelay à 3000 francs d'amende envers l'État et à 3000 francs de dommages-intérêts envers le gendarme Bléret ⁴ (en vertu d'un décret de 1795 qui stipule qu'une commune doit être tenue pour responsable des délits violents commis en réunion sur son territoire). Cette condamnation mettra à mal pour plusieurs années les finances de la commune d'Ardelay, dont les revenus ne s'élevaient qu'à 6225 francs en 1835. ⁵ La municipalité devra déposer auprès du préfet une demande d'autorisation d'imposition extraordinaire pour faire face à ses dépenses.



Gendarme sous la Monarchie de Juillet, source : B.N.F.



Le garde champêtre, lithographie de Francisque Grenier de Saint-Martin, 1832, Musée Carnavalet

² [La Vendée historique et traditionniste, revue bimensuelle, novembre 1910, directeur de la publication : Henri Bourgeois, source : BNF Gallica](#)

³ [Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires, n°4584, édition de Paris, 17 mai 1840](#)

⁴ [Arrêt de la Cour d'appel de Poitiers dans l'affaire d'Ardelay, 12 février 1835, archives personnelles](#)

⁵ [Délibérations municipales d'Ardelay, avril 1816 – janvier 1838, Archives départementales de la Vendée, cote AC 7 2](#)